



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9117^e séance

Lundi 29 août 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Zhang Jun/M. Geng Shuang (Chine)

Membres :

| | |
|---|------------------------------------|
| Albanie | M. Hoxha |
| Brésil | M. Costa Filho |
| Émirats arabes unis | M ^{me} Alhefeiti |
| États-Unis d'Amérique | M. Mills |
| Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| France | M ^{me} Gasri |
| Gabon | M. Biang |
| Ghana | M. Issahaku |
| Inde | M ^{me} Kamboj |
| Irlande | M. Mythen |
| Kenya | M ^{me} Muigai |
| Mexique | M ^{me} Buenrostro Massieu |
| Norvège | M ^{me} Heimerback |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Kariuki |

Ordre du jour

La situation au Moyen Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139(2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393(2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585(2021)et 2642 (2022)du Conseil de sécurité (S/2022/635)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Souhaits de bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais souhaiter, au nom du Conseil, une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Fergal Tomas Mythen. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui et lui souhaitons tout le succès possible.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 264 (2022) du Conseil de sécurité (S/2022/635)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République islamique d'Iran ainsi que les représentants de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M^{me} Joyce Msuya, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/635, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à informer le Conseil de sécurité que l'Envoyée spéciale adjointe, Najat Rochdi, a rejoint mon équipe ce mois-ci et s'est immédiatement mise au travail. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec elle.

Depuis le début de 2020, je souligne que les lignes de front sont gelées et que ce calme relatif était l'occasion de mettre en place un processus politique crédible. Cependant, cette occasion n'a pas été saisie jusqu'à présent, et je suis inquiet car, au cours des derniers mois, nous avons observé des signes préoccupants d'une escalade militaire autour de plusieurs axes. Rien que ce mois-ci, il y a eu une recrudescence des frappes attribuées à un large éventail d'acteurs.

Le 11 août, les Forces démocratiques syriennes ont publiquement reconnu avoir tué des soldats turcs à la frontière, sur le territoire turc, déclarant que ces frappes visaient à répondre à l'intensification des attaques de drones et des tirs d'artillerie turcs. La Türkiye a réaffirmé ses préoccupations en matière de sécurité et renouvelé ses déclarations menaçant de lancer une nouvelle intervention militaire en Syrie.

Les médias d'État syriens ont indiqué que le Gouvernement avait effectué des frappes sur des sites turcs et des sites de l'opposition armée situés en Syrie en réponse aux « frappes turques » ayant visé et tué des soldats du Gouvernement syrien le 16 août près d'Aïn el-Arab. Les attaques perpétrées le 18 août à Hassaké ont fait des victimes civiles, dont des femmes et des enfants.

Le 19 août, des frappes ont touché un marché bondé à Bab, faisant de nombreuses victimes civiles, dont des femmes et des enfants. En outre, le 22 août, une série de frappes aériennes pro-gouvernementales a été signalée à Edleb, ainsi que de tirs continus de mortiers, de roquettes et d'artillerie par-delà les lignes de front, augmentant ainsi le nombre de victimes civiles.

Les 23 et 24 août, des frappes menées par les États-Unis ont visé ce que les États-Unis ont qualifié de groupes soutenus par l'Iran et leurs infrastructures à Deir el-Zor, en réponse, ont-ils déclaré, à deux attaques commises contre des sites à Tanf et à Deir el-Zor où les forces des États-Unis sont présentes.

Le mois d'août a vu de nouvelles frappes aériennes à Tartous, Damas et Hama, que les médias de l'État syrien ont attribué à Israël et dont ils ont dit qu'elles avaient touché plusieurs soldats du Gouvernement syrien. Dans le même temps, il y a eu une escalade dans

le sud-ouest, y compris des attaques de représailles, une offensive du Gouvernement syrien à Tafas et des luttes intestines à Soueïda. En outre, des groupes terroristes inscrits sur la Liste persistent à mener des assauts contre les forces gouvernementales, les Forces démocratiques syriennes et d'autres.

Ce ne sont là que certains des incidents récents qui appellent particulièrement l'attention. Je m'inquiète de la possibilité qu'un cycle d'escalade puisse voir la situation se déliter encore, les civils continuant d'en payer un prix déjà immense. La paix et la sécurité internationales seront en péril, compte tenu du caractère international de nombre des derniers accrochages en date. Je prends acte des divers efforts diplomatiques consentis en vue de d'apaiser la situation. J'espère que ces divers efforts pourront converger afin de rétablir le calme dans toute la Syrie, pour parvenir à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, ce sur quoi nous insisterons auprès des membres du groupe de travail sur le cessez-le-feu mis en place par le Groupe international de soutien pour la Syrie, ici à Genève. Bien sûr, un cessez-le-feu nécessiterait aussi des efforts en parallèle pour remédier à la large présence de groupes terroristes inscrits sur la Liste, dans une logique de coopération et conformément au droit international, de manière à protéger les civils et les infrastructures civiles.

En attendant, les membres du Groupe de travail sur l'accès humanitaire, du Groupe international de soutien pour la Syrie, ici à Genève, ont reçu des informations très détaillées, vendredi, sur l'action à mener pour appuyer les priorités humanitaires sur le terrain. C'est plus pertinent que jamais, étant donné que l'escalade militaire ne fera qu'accroître les besoins et restreindre l'accès humanitaire. Je dois également rappeler que l'appui de tous les membres du Conseil à l'application de tous les aspects de la résolution 2642 (2022) reste important pour toutes les modalités, qu'il s'agisse de l'aide transfrontière ou des convois passant par les lignes de front, de même que leur appui au relèvement rapide. Je rappelle aux membres que toute répercussion humanitaire des sanctions qui risquerait d'aggraver le sort des Syriens ordinaires, notamment par l'effet d'un excès de zèle, doit être évitée et atténuée.

Nous avons besoin d'un processus politique qui progresse régulièrement et, pour l'heure, ce n'est pas ce que nous avons. Le mois dernier, dans le cadre de consultations, j'ai expliqué en détail au Conseil pourquoi la tenue d'une neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle était provisoirement

en suspens. À Moscou, la semaine passée, je me suis entretenu avec le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, qui m'a assuré que la Russie maintenait toute son attention sur la Syrie et s'est dit favorable à l'avancement des travaux de la Commission constitutionnelle. Nous sommes convenus de poursuivre notre dialogue afin de régler les questions qui empêchent la tenue d'une neuvième session. Par ailleurs, j'ai reçu des communications directes du Ministre iranien des affaires étrangères, M. Amir-Abdollahian, et j'ai eu des échanges avec de hauts responsables de la Türkiye. Je les remercie de leur engagement et j'espère que la Commission pourra bientôt se réunir de nouveau à Genève. Toutefois, il nous faut être honnêtes. Le principal problème de la Commission ne tient pas au retard qu'elle a pris mais bien au manque de progrès quant au fond. J'ai réitéré mon appel à M. Lavrov et aux Ministres iranien et turc des affaires étrangères, en amont du sommet organisé à Téhéran, le 19 juillet, dans le cadre du processus d'As-tana, pour qu'ils aident les coprésidents à mobiliser la volonté politique requise, à accélérer la cadence et à adopter de meilleures méthodes de travail. C'est ainsi que la Commission pourrait devenir crédible, et c'est ainsi qu'elle pourrait s'acquitter de son mandat et ouvrir la porte à un processus politique plus large.

Il nous faut aussi avancer dans le processus plus large qui concerne les nombreux autres aspects de la résolution 2254 (2015). Une série de mesures de confiance progressives pourrait aider à débloquer la situation et créer un climat plus sûr, plus calme et plus neutre, si ces mesures étaient prises avec précision, de façon coordonnée et dans le cadre du processus facilité par les Nations Unies.

Je n'ai rien de nouveau à faire savoir au Conseil en ce qui concerne le décret d'amnistie présidentielle syrien du 30 avril. J'attends avec intérêt de m'entretenir de nouveau avec le Gouvernement syrien au sujet de ce décret et d'autres domaines dans lesquels des mesures de confiance seraient bienvenues et que j'ai évoqués avec lui. Je continue de travailler avec des acteurs extérieurs pour qu'ils soient prêts à répondre à de vrais pas en avant par de vrais en avant. J'appelle le Gouvernement syrien à ne pas manquer cette occasion d'enregistrer des progrès en prenant ses propres mesures souveraines. C'était également mon message à M. Lavrov, à Moscou, qui a pris note de l'initiative.

Je tiens aussi à dire au mot de la question cruciale des personnes disparues, source persistante de souffrance pour les dizaines de milliers de personnes, dans

toute la Syrie, qui sont arbitrairement détenues, qui ont été enlevées ou qui sont victimes de disparition forcée. Leurs familles ont le droit de connaître le sort de leurs proches. Le Secrétaire général publiera bientôt une étude, commandée par l'Assemblée générale, qui montre la voie en proposant des moyens d'honorer le droit des familles de savoir la vérité. Je veux également informer le Conseil que le Comité consultatif des femmes syriennes se réunit cette semaine en Suisse. Ses membres continuent de présenter des analyses perspicaces et nous rappellent le rôle capital que les femmes jouent dans la préservation de la résilience de la société syrienne. Le Bureau d'aide à la société civile poursuit aussi son travail utile, et deux nouveaux groupes de travail thématiques doivent se réunir prochainement afin que l'ensemble des experts syriens puissent apporter des contributions de fond au processus politique.

Il est clair que les difficultés à mettre en oeuvre la résolution 2254 (2015) s'amoncellent. Je regrette que nous ne tirions pas profit de ce qui représente maintenant plus de deux années de calme relatif pour faire avancer le processus. Nous avons besoin qu'un calme relatif soit rétabli et nous avons besoin d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Nous continuerons de travailler intensément pour régler les problèmes et relancer le travail de la Commission constitutionnelle à Genève et nous continuerons de chercher des possibilités de mesures de confiance progressives tout en prêtant une attention particulière au cas des personnes détenues, enlevées ou disparues. Néanmoins, il nous faut être honnêtes à propos du décalage entre l'échelle de nos efforts politiques collectifs et celle des défis à relever. Le niveau de fragmentation en Syrie, dans la région et à l'échelon international et le manque de confiance et de volonté nous empêchent de faire ce qu'il faut, c'est-à-dire nous attaquer au conflit de manière globale, avec des compromis sérieux et des investissements mobilisant tous les acteurs. Je continuerai de rappeler au Conseil qu'il s'agit de la seule façon d'éviter un autre effondrement périlleux. C'est la seule façon d'unir à nouveau et de réparer un pays et un peuple fragmentés, afin de rétablir véritablement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, de mettre fin à la crise du déplacement et de donner au peuple syrien les moyens de décider de son propre avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Msuya.

M^{me} Msuya (*parle en anglais*) : Comme l'Envoyé spécial Pedersen, je suis profondément alarmée par la récente recrudescence de la violence dans le nord de la Syrie, notamment dans les faubourgs au nord d'Alep et dans le nord-est du pays. Les frappes de drone et les bombardements d'artillerie entraînent des pertes civiles. Une attaque commise à Hassaké le 18 août dernier a coûté la vie à quatre femmes et filles civiles, et une attaque contre un marché de la ville de Bab, le 19 août, aurait tué 13 civils, dont quatre garçons et une fille. Les vies de ces enfants syriens ont été anéanties ou changées à jamais.

La violence engendre la peur de plus de violence, et ces deux phénomènes font fuir les populations. Tandis que nous entendons des déclarations répétées et recevons des informations concernant les préparatifs d'une possible opération militaire dans le nord de la Syrie, des déplacements ont déjà lieu.

La violence entame également notre capacité de nous acquitter de nos tâches. La mission exigeant le franchissement de lignes de front à Ras el-Aïn a été reportée en raison de l'intensification des hostilités, bien que nous ayons obtenu toutes les approbations et organisé tous les préparatifs nécessaires. Une fois encore, je tiens à rappeler à toutes les parties au conflit que le droit international humanitaire leur impose de respecter les civils et les biens de caractère civil et de veiller constamment à les épargner tout au long de leurs opérations militaires. Je lance un appel pressant aux membres du Conseil pour qu'ils veillent au respect des règles de la guerre et à l'application du principe de responsabilité en cas de violations graves.

Rien que cette année, au moins 26 meurtres ont été signalés au camp de Hol, dont ceux de 20 femmes, et nous continuons à recevoir des informations faisant état de violences sexuelles, dont certaines sont perpétrées par les gardes du camp. En outre, les partenaires humanitaires ont signalé une augmentation des cas d'exploitation sexuelle. Si les hostilités s'intensifient dans le nord de la Syrie, cela aura probablement un effet négatif sur la protection des personnes dans le camp de Hol, où les conditions de sécurité sont déjà extrêmement difficiles. Les problèmes de sécurité dans le camp risquent d'aggraver davantage la sombre situation, et les femmes et les filles, en particulier, seront exposées à un risque encore plus grand.

Les déplacements des organisations humanitaires vers le camp et les zones voisines pourraient être davantage restreints, ce qui perturberait la fourniture

des services d'urgence et des services essentiels. Les personnes qui vivent à Hol et les partenaires humanitaires qui leur viennent en aide ont besoin de plus de protection, de sûreté et de sécurité. Je voudrais appeler une fois de plus tous les États Membres concernés à agir d'urgence pour assumer leur responsabilité de rapatrier leurs citoyens par toutes les voies disponibles.

Il est possible de trouver des solutions durables pour la population de Hol. Par exemple, le 12 août, le Gouvernement iraquien a rapatrié 151 familles, principalement des ménages dirigés par une femme et des personnes très vulnérables, dans le camp de Djedda 1, dans la province de Ninive, et 73 familles déplacées ont quitté Hol le 14 août pour retourner dans diverses zones de la province syrienne de Deïr el-Zor.

La crise économique en Syrie continue de toucher les civils dans tout le pays. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la récolte de blé du mois dernier en Syrie a été l'une des plus faibles dans les annales. C'est la deuxième mauvaise récolte en deux ans. Les pénuries de carburant et l'accès drastiquement réduit à l'électricité ont un effet paralysant sur la population, sapant les moyens de subsistance et limitant fortement l'accès aux services essentiels. Cette situation est exacerbée par la crise de l'eau qui sévit partout dans le pays, entravant l'accès à une eau potable suffisante et sûre et à l'irrigation, ainsi qu'à l'eau servant à produire des aliments et de l'électricité.

Comme toujours, la crise économique a eu un effet particulièrement disproportionné sur la mobilité des femmes, des filles et des garçons et des personnes handicapées, et sur leur accès aux services de base, dont les services de santé procréative et de protection.

L'ONU continue de promouvoir un financement accru pour le relèvement rapide et la résilience. Au moins 26 % de la demande globale d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne vise à mettre en œuvre des programmes de relèvement rapide et de résilience. C'est essentiel pour permettre aux Syriens de reconstruire leur vie dans la dignité. Au moins 228 projets ont obtenu un financement de 333 millions de dollars, soit 30 % des fonds demandés, pour mener des activités de relèvement rapide et de résilience. En outre, au moins 51 d'entre eux contribuent à la fourniture d'électricité pour appuyer des services essentiels, dont l'eau et l'assainissement, la nutrition, la santé et l'éducation.

Il convient de noter, à cet égard, que globalement, le plan d'aide humanitaire pour la Syrie n'est actuellement financé qu'à hauteur de 24 %. Le financement est le plus grand défi auquel les organismes d'aide humanitaire sont confrontés à l'heure actuelle. Alors que les besoins augmentent et augmenteront encore à l'approche de l'hiver, je voudrais appeler la communauté internationale à faire preuve d'une plus grande solidarité et à accroître son financement humanitaire, en particulier pour les programmes de relèvement rapide et de subsistance.

Le financement des programmes de lutte antimines, en particulier le déminage, est essentiel. Des progrès ont été réalisés. Depuis décembre, plus d'un million de mètres carrés de terres agricoles ont été dépolluées dans la province de Rif-Damas. Il convient d'accroître le financement pour intensifier ces programmes.

Je voudrais à présent faire le point sur l'accès humanitaire. L'Organisation des Nations Unies continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer l'assistance acheminée à travers les lignes de front vers toutes les régions de la Syrie. Dans le nord-ouest, la sixième mission exigeant le franchissement de lignes de front à Sarmada, dans la province d'Edleb, s'est achevée les 4 et 5 août derniers. Je demande instamment à toutes les parties concernées d'étendre ces opérations en autorisant plusieurs convois par mois à travers les lignes de front et un nombre accru de camions participant à chaque convoi.

L'ONU et ses partenaires n'ont toujours pas eu d'accès humanitaire aux personnes vivant à Roukban. Nous demeurons profondément inquiets pour ces personnes, car elles n'ont qu'un accès limité aux produits alimentaires, à l'eau, aux soins de santé et à d'autres services de base. Nous restons déterminés à venir en aide à ces personnes, mais nous avons besoin d'un accès complet pour évaluer leurs besoins humanitaires et leur fournir une aide humanitaire régulière. Nous avons également besoin que les conditions d'accès et de sécurité nécessaires soit mises en place pour aider les personnes qui souhaitent quitter le camp de manière volontaire, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis. La communauté humanitaire prévoit une intervention multisectorielle qui couvre notamment la vaccination. J'appelle toutes les parties à appuyer ce plan et à faciliter l'accès humanitaire immédiat et l'assistance aux personnes qui se trouvent dans le camp.

À la fin du mois dernier, je me suis rendue à Gaziantep et à Hatay, en Türkiye, pour passer en revue l'opération humanitaire transfrontière à la lumière de la résolution 2642 (2022). J'ai pu voir l'ampleur de cette opération et le contrôle étroit qui est exercé. J'ai également entendu les récits de femmes touchées à Edleb concernant les conditions humanitaires lamentables dans le nord-ouest de la Syrie. Elles m'ont dit qu'elles avaient besoin d'aide pour se remettre sur pied, ce que nous appelons techniquement des programmes de relèvement rapide, ainsi que d'un meilleur accès à l'éducation pour leurs enfants.

Au cours des prochains mois, l'ONU fera tout son possible pour faciliter l'application de la résolution 2642 (2022) sous tous ses aspects. Toutefois, pour y parvenir, nous avons besoin de l'appui de toutes les parties. Nous avons besoin de ressources importantes et d'un accès soutenu, régulier et prévisible.

Je suis très préoccupée par les dommages irréversibles causés par le sous-financement chronique. Cela pourrait compromettre la fourniture d'une aide vitale et réduire les investissements dans les moyens de subsistance et les services essentiels. Le manque de financement a de graves conséquences, notamment des taux d'abandon scolaire et de malnutrition plus élevés et moins d'interventions de protection. Si nous n'agissons pas maintenant, il est fort possible qu'il y ait une génération perdue en Syrie. Il faut que le Conseil assume la responsabilité qui est la sienne dans l'action humanitaire menée en Syrie, qui permet de sauver des vies. Je tiens également à rappeler à toutes les parties l'obligation qui leur incombe de faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave à tous les civils qui ont besoin d'assistance sur l'ensemble du territoire syrien. J'invite toutes les parties à faciliter l'accès dans le cadre de toutes les modalités opérationnelles, afin que l'aide puisse parvenir aux personnes qui en ont besoin.

Cela m'amène à mon dernier point. S'il est vrai que nous avons actuellement besoin de l'appui du Conseil de sécurité, nous aurons encore plus besoin de cet appui dans les mois à venir, à l'arrivée de l'hiver, lorsque nous devons adapter notre réponse. Nous savons que l'hiver syrien entraînera plus de difficultés et nous restons déterminés à aider les populations partout où nous le pouvons. Nous comptons sur l'appui du Conseil pour maintenir le cap.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Msuya de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-secrétaire générale Msuya de leurs exposés d'aujourd'hui. Les informations qu'ils ont communiquées concernant l'absence de progrès en vue du règlement de la situation politique en Syrie, tel qu'envisagé dans la résolution 2254 (2015), et la crise humanitaire qui continue d'empirer, doivent amener les membres Conseil à unir leurs efforts pour faire en sorte que le régime d'Al-Assad rende des comptes pour la guerre qu'il mène depuis une décennie et pour ses violations persistantes du droit international. Pourtant, l'unité entre les membres du Conseil s'est avérée impossible en ce qui concerne la situation en Syrie, à cause d'un membre qui fait passer systématiquement ses intérêts étroits et ceux du régime d'Al-Assad avant la paix, la stabilité et les besoins humanitaires des Syriens, qui ne cessent d'augmenter. Les États-Unis sont préoccupés par les retards injustifiés et inutiles qui entravent les progrès dans le cadre du processus de la Commission constitutionnelle, et nous appelons à une reprise immédiate des travaux de la Commission. Ces retards prolongent et augmentent les souffrances du peuple syrien, qui n'y est pour rien. La Russie a déclaré à maintes reprises devant le Conseil que le processus politique en Syrie doit être dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous partageons cet avis. Pourtant, la Russie ne met pas en pratique ce qu'elle prêche, car elle retarde les travaux de la Commission constitutionnelle à cause de ses préoccupations bilatérales qui n'ont rien à voir avec la Syrie.

Par ailleurs, les États-Unis rappellent au Conseil et au régime d'Al-Assad que la résolution 2254 (2015) ne porte pas seulement sur les travaux de la Commission constitutionnelle. Le régime doit également s'efforcer de parvenir à un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire national et libérer, dans l'ordre et avec humanité, toutes les personnes détenues arbitrairement. Si le régime syrien aspire sérieusement à un règlement politique, les États-Unis et la communauté internationale doivent constater des mesures concrètes qui prouvent que la Syrie entend donner suite à son annonce d'amnistie, par exemple en annonçant où et dans quelles conditions elle a libéré des prisonniers ou en publiant des listes de noms de personnes libérées et amnistiées. Ces tâches importantes doivent se poursuivre quel que soit le statut de la Commission constitutionnelle, et nous demandons instamment au régime d'Al-Assad de faire des progrès dans ce domaine sans plus tarder.

L'Envoyé spécial a mentionné les frappes aériennes effectuées par les États-Unis la semaine dernière. Comme nous l'avons indiqué dans la lettre datée du 26 août, adressée au Conseil, le 24 août, les États-Unis ont effectué des frappes de précision contre une installation située dans l'est de la Syrie, utilisée par des milices affiliées au Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran. Cette action était une réponse à des attaques armées contre les États-Unis et a été menée dans l'exercice du droit naturel de légitime défense des États-Unis, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Le 15 août, des milices soutenues par l'Iran ont attaqué les forces américaines sur deux sites en Syrie. Ces attaques faisaient suite à une série d'attaques contre les forces et les installations des États-Unis en Iraq et en Syrie, menées tout au long de l'année 2022 et même avant, par des milices soutenues par l'Iran, qui ont mis en danger la vie des membres du personnel des États-Unis et de la coalition. Les États-Unis ont engagé cette action militaire pour préserver et défendre la sécurité de son personnel, enrayer et interrompre la série d'attaques persistantes contre les États-Unis et ses partenaires et dissuader la République islamique d'Iran et les milices soutenues par celle-ci d'effectuer d'autres attaques contre le personnel ou les installations des États-Unis.

Les États-Unis appellent également à une désescalade immédiate dans le nord de la Syrie. Nous rappelons à toutes les parties que la stabilité et la sécurité sont aussi dans leur intérêt. Nous restons vivement préoccupés par les effets déstabilisants des activités militaires dans la région, notamment les déplacements massifs de civils, et sur les efforts que nous fournissons pour garantir la défaite permanente de Daech.

Dans le cadre de nos efforts pour consolider la paix en Syrie, il est plus important que jamais que nous nous attachions à appliquer la résolution 2254 (2015) de bonne foi et de manière durable. Nous exhortons tous les membres du Conseil, ainsi que le régime d'Al-Assad, à travailler avec diligence pour mettre en œuvre ces mesures importantes et avancer sur la voie de la paix, ainsi que pour faciliter l'accès humanitaire au peuple syrien, notamment grâce au mécanisme transfrontière que nous avons autorisé dans la résolution 2642 (2022). Depuis le début de l'exercice en cours, les États-Unis ont déboursé près de 900 millions de dollars d'aide humanitaire en faveur du peuple syrien, et environ 15 milliards de dollars depuis le début de la crise. Cette aide humanitaire comprend des programmes de relèvement rapide sur l'ensemble du territoire syrien, qui aident les Syriens

à avoir accès aux moyens de subsistance et aux services de base, réduisant ainsi leur dépendance à l'aide extérieure. Les États-Unis soutiennent depuis longtemps les efforts de relèvement rapide dans toutes les régions de la Syrie, mais nous restons opposés à la reconstruction dans les zones contrôlées par le régime, en l'absence de progrès authentiques et durables vers une solution politique.

Les États membres du Conseil ont appuyé largement une prorogation de 12 mois de cette aide vitale, en renouvelant ce mécanisme transfrontière indispensable. Cependant, en raison de l'obstruction de la Russie, qui a imposé une période de six mois, les familles syriennes et les travailleurs humanitaires craignent déjà ce qui pourrait arriver en janvier. Ils font des réserves en prévision de l'hiver, qui s'annonce rigoureux, et craignent que les opérations de fourniture de l'aide ne soient suspendues précisément avec l'arrivée du froid et de la neige. Les États-Unis se sont félicités de l'acheminement par 14 camions d'une aide humanitaire d'Alep à Edleb le 4 août, en traversant les lignes de front, et du fait que des chargements d'aide humanitaire à bord de plus de 800 camions sont acheminés chaque mois en Syrie, par le point de passage de Bab el-Haoua. Les États-Unis appuient l'accès humanitaire à tous les Syriens qui ont besoin d'assistance, par toutes les modalités. Le régime d'Al-Assad et la Russie ne peuvent pas en dire autant. Ce régime et ses soutiens russes continuent de bloquer l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, notamment l'aide destinée aux habitants de Tell Abiad, Ras el-Aïn et Roukban, lorsque cela sert leurs objectifs cyniques. Ils continuent d'empêcher l'acheminement de lait maternisé et de médicaments à la population du nord-est de la Syrie et d'entraver l'accès humanitaire et le suivi de l'assistance humanitaire par des acteurs indépendants dans les zones contrôlées par le régime. Pourquoi le régime russe voudrait-il mettre un terme à l'aide transfrontière fournie par l'ONU, si ce n'est pour assujettir de la même manière la population du nord-ouest de la Syrie ?

Pour terminer, le mécanisme transfrontière permet d'acheminer une aide vitale. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de sécurité d'appuyer et de renforcer l'accès humanitaire, tant transfrontière qu'à travers les lignes de front. Nous réaffirmons qu'en fin de compte, un processus politique inclusif et crédible, tel que décrit dans la résolution 2254 (2015), est le seul moyen de mettre un terme à cette crise humanitaire catastrophique.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Geir Pedersen et M^{me} Joyce Msuya de nous avoir présenté un aperçu de la situation politique et humanitaire en Syrie.

Nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité à long terme sur le sol syrien ne peuvent être obtenues que par le plein rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et la fin de la présence militaire étrangère illégale.

À cet égard, nous condamnons fermement les frappes aériennes que mène continuellement l'armée de l'air israélienne contre diverses cibles en Syrie. Rien que ce mois-ci, le port syrien de Tartous a fait l'objet de plusieurs frappes israéliennes, qui ont entraîné la mort de soldats syriens. L'occupation de certaines régions de la Syrie par les États-Unis et les frappes qu'ils effectuent sur son territoire sont d'autres exemples de violations. Les derniers incidents graves ont eu lieu la semaine dernière. Les États-Unis l'ont ouvertement reconnu en adressant une lettre au Conseil de sécurité à cet effet. Ces actions illicites et irresponsables constituent une violation flagrante des normes fondamentales du droit international et doivent cesser.

En outre, les menaces pour la sécurité en Syrie et dans l'ensemble de la région sont liées à la persistance d'importantes poches de terrorisme dans les territoires échappant au contrôle de Damas, à Edleb, Deïr el-Zor et Tanf.

Étant donné ces circonstances, il est particulièrement important de faire progresser le volet politique syrien. À cet égard, nous avons tenu des consultations approfondies à Moscou avec M. Pedersen, au cours desquelles nous avons confirmé la nécessité de poursuivre le dialogue direct entre Syriens, avec l'appui de l'ONU et dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Nous appelons de nos vœux des avancées du processus de paix en Syrie sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des décisions adoptées au Congrès pour le dialogue national syrien qui s'est tenu en 2018 à Sotchi. Il est essentiel que la Commission constitutionnelle se réunisse régulièrement et, surtout, dans des conditions optimales. Il ne s'agit pas d'une question bilatérale, comme l'a suggéré notre collègue des États-Unis. Nous continuerons de faciliter le travail de la Commission constitutionnelle afin que les Syriens eux-mêmes, sans ingérence étrangère, puissent parvenir à un accord sur la réforme constitutionnelle.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance du processus d'Astana, qui a prouvé son efficacité en tant que mécanisme international contribuant à la normalisation à long terme de la situation en Syrie. Nous prévoyons d'organiser une autre réunion de ce type à Nour-Soultan avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la dimension humanitaire, nous notons que l'ONU commence à reconnaître les effets destructeurs des sanctions occidentales illégales sur le développement de l'économie syrienne et soulignons la détérioration rapide de la sécurité alimentaire du pays. Je fais référence au dernier rapport conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial, intitulé *Hunger Hotspots*. Les informations publiées par l'ONU concernant le niveau historiquement bas des récoltes de blé cette année en Syrie sont alarmantes. Je n'ai pas besoin d'expliquer l'importance du pain dans le régime alimentaire des pays arabes.

Dans ce contexte, nous souhaitons également attirer l'attention sur le rapport *Syrian Arab Republic : Access to Electricity and Humanitarian Needs* (République arabe syrienne : Accès à l'électricité et besoins humanitaires), qui cite également les sanctions parmi les facteurs empêchant le rétablissement de l'approvisionnement en électricité en Syrie. Étant donné que la résolution 2642 (2022) a élargi le champ d'application des projets de relèvement pour y inclure la fourniture d'électricité durable aux infrastructures critiques, le maintien des sanctions saperait les efforts de l'Organisation pour remplir son mandat humanitaire. Nous pensons que personne ne souhaite cela.

Il est clair que sans une solution radicale au problème urgent des sanctions contre Damas, nous risquons de voir dans un avenir proche en Syrie les conséquences tragiques des mesures irréfléchies prises par les États occidentaux pour défendre les prétendues valeurs libérales. Dans ce contexte, les concessions humanitaires servant de démonstration dans les zones échappant au contrôle de Damas et le pillage continu par les États-Unis des ressources agricoles et pétrolières de la Syrie sont encore plus choquants. Nous y voyons une tentative de prolonger la fragmentation du pays.

Quant aux opérations humanitaires à travers les lignes de front, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur l'importance d'intensifier ces efforts dans le contexte d'Edleb. Après tout, comme indiqué dans son rapport (S/2022/635), des opérations similaires ont été menées au cours des deux dernières années à Deïr

el-Zor. Cela signifie que, lorsque les parties font preuve de bonne volonté, il est possible d'approvisionner toutes les régions de Syrie par des routes intra-syriennes. C'est devenu évident après la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, malgré les récits que nous avons entendus de nos collègues occidentaux sur les conséquences supposées tragiques d'une telle mesure. L'expérience montre le contraire.

Nous continuons d'espérer des progrès tangibles dans ce domaine au cours des six prochains mois. Cependant, les informations que nous recevons selon lesquelles les combattants de Hay'at Tahrir el-Cham menacent à nouveau de ne pas autoriser les étudiants syriens à quitter la zone de désescalade d'Edleb pour poursuivre leurs études dans les universités se trouvant sur le territoire contrôlé par le Gouvernement font craindre que les terroristes fassent également obstacle aux travailleurs humanitaires. Nous appelons toutes les parties à jouer leur rôle pour que les efforts déployés par l'ONU pour établir des livraisons humanitaires stables à Sarmada ne soient pas en vain. Le représentant des États-Unis a évoqué aujourd'hui la perspective effrayante de la fin de l'aide transfrontière. Je voudrais lui dire que si nos collègues occidentaux appliquent fidèlement les accords énoncés dans la résolution sur la prorogation de l'assistance transfrontière, ils n'ont pas à s'inquiéter de son renouvellement.

Nous fondons de grands espoirs sur le premier cycle de dialogue interactif informel, qui se tiendra en septembre, et attendons avec intérêt une discussion franche et non politisée ainsi qu'une contribution constructive de l'ONU. Nous avons pris note avec intérêt des dernières informations communiquées sur les projets de relèvement rapide dans le rapport du Secrétaire général. Par rapport à la période couverte par le rapport précédent, le nombre de projets de relèvement rapide financés par les donateurs est passé de 133 à 288. Nous aimerions discuter de cette question en détail en septembre.

Nous pensons également qu'il est important d'avoir une discussion de fond sur la situation des réfugiés syriens. Ils sont devenus un lourd fardeau pour les pays d'accueil, qui sont contraints, entre autres, de tolérer la présence sur leur territoire d'anciens Casques blancs, reconnus comme radicaux même en Occident et dont les soutiens occidentaux aux États-Unis et au Canada, malgré des assurances antérieures, ont finalement refusé de les accueillir en raison de leur implication trop évidente dans des activités terroristes.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre accueil chaleureux ce matin. Je suis honoré de me joindre à tous les participants à cette séance et je me réjouis de travailler avec eux au cours des mois à venir afin de faire progresser l'action vitale du Conseil de sécurité.

Je fais cette déclaration aujourd'hui au nom de la Norvège et de l'Irlande, en tant que corédactrices en charge du dossier humanitaire syrien. Je remercie la Sous-Secrétaire générale Msuya de son exposé. Les besoins criants des personnes sur le terrain sont plus clairs que jamais.

Les besoins humanitaires sont à leur plus haut niveau et les civils continuent de souffrir en raison du conflit armé et de la violence. Quarante-huit civils, dont 25 enfants, sont morts entre le 1^{er} juin et le 25 juillet en raison des hostilités.

Il est profondément troublant que plusieurs attaques à l'origine de ces décès semblaient viser des civils ou se dérouler à proximité de lieux à caractère civil. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire, notamment l'interdiction des attaques aveugles et l'obligation de prendre toutes les précautions possibles pour éviter les dommages causés aux civils et aux infrastructures civiles.

Nous félicitons l'ONU et ses partenaires du travail considérable qu'ils ont accompli dans les 14 provinces, dans un contexte humanitaire difficile. Nous saluons les progrès réalisés en matière de relèvement rapide et la volonté affichée de poursuivre les efforts en ce sens, notamment les 51 projets qui contribuent à la fourniture d'électricité pour alimenter les services de base. Près de 1,7 million de personnes ont bénéficié directement ou indirectement des efforts visant à promouvoir le relèvement rapide et la résilience en juin et juillet. Cet important travail doit se poursuivre.

En tant que corédactrices, l'Irlande et la Norvège encouragent vivement le recours à toutes les modalités possibles pour apporter de l'aide aux millions de Syriens dans le besoin. Nous nous félicitons de l'achèvement de la sixième livraison à travers les lignes de front, au début de ce mois. Nous espérons que les progrès se poursuivront s'agissant des missions exigeant le franchissement de lignes de front et félicitons à nouveau le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies de leurs efforts importants à cet égard. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à faciliter l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, notamment en fournissant des garanties de sécurité en temps utile.

La flambée des prix des denrées alimentaires, amplifiée par les taux d'inflation dans le monde et la crise économique, a exacerbé l'insécurité alimentaire. Il est profondément préoccupant que le Programme alimentaire mondial ait été forcé de réduire les rations à moins de 1 200 calories par personne dans le nord-ouest de la Syrie et à moins de 1 000 calories dans d'autres régions. Il est urgent d'augmenter le financement, non seulement pour élargir la portée de l'action vitale de l'ONU et des organisations non gouvernementales, mais également pour maintenir l'aide vitale fournie actuellement.

Les températures élevées et le faible niveau d'approvisionnement en eau mettent des vies humaines en danger. L'accès des civils à l'eau est limité dans de nombreuses régions, et l'absence d'irrigation représente une menace pour la production agricole et les semences pour la récolte de l'année prochaine, exacerbant une insécurité alimentaire déjà grave. Nous savions que cette saison arriverait, tout comme nous savons que l'hiver s'accompagnera de nouveaux défis mortels.

Si la résolution 2642 (2022) permet au mécanisme transfrontière de poursuivre son travail vital pendant six mois, il est impératif que le Conseil de sécurité confirme la décision de proroger de nouveau son mandat. Le mécanisme transfrontière reste un moyen crucial et irremplaçable permettant d'acheminer une aide vitale à des millions de personnes.

En tant que corédactrices, la Norvège et l'Irlande continueront d'être guidées par les besoins humanitaires considérables du peuple syrien. Les membres du Conseil doivent œuvrer de concert, et ils doivent s'employer à répondre à ces besoins.

Je vais maintenant mettre l'accent sur la situation politique et faire une déclaration à titre national. Premièrement, je tiens à remercier l'Envoyé spécial, M. Pedersen, de son exposé.

L'Irlande est gravement préoccupée par l'escalade continue des hostilités dans le nord de la Syrie. Nous sommes choqués par l'attaque qui a été commise à Hassaké le 18 août, au cours de laquelle quatre femmes et filles ont été tuées et 11 personnes ont été blessées, et l'attentat perpétré contre un marché très fréquenté dans la ville de Bab le 19 août, qui a fait au moins 13 morts parmi les civils, dont quatre garçons et une fille, et des dizaines de blessés.

L'Irlande condamne sans réserve les attaques qui visent délibérément des civils et les dommages que les attaques aveugles et disproportionnées causent aux

civils. Le droit international humanitaire est clair : toute attaque doit respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Les enfants syriens continuent de faire les frais de cette violence persistante. Nous rappelons à toutes les parties que les civils ne doivent jamais être pris pour cible, et nous déplorons en particulier les conséquences de la violence sur les enfants. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Il n'existe pas de solution militaire au conflit en Syrie.

Les conditions propices à un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés ne sont toujours pas réunies en Syrie. L'Irlande estime qu'il est impératif que les pays d'accueil continuent de respecter les principes relatifs à la protection des réfugiés.

Il est profondément regrettable que la tenue de la neuvième session de la Commission constitutionnelle prévue le mois dernier n'ait pas eu lieu, à la suite de la décision du Gouvernement syrien de ne pas y participer. Nous condamnons toute tentative de saper les efforts de l'Envoyé spécial visant à faciliter un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous soutenons que la Commission constitutionnelle doit se réunir à Genève, comme convenu par les délégations. Nous demandons instamment au Gouvernement syrien de privilégier l'intérêt supérieur du peuple syrien, de collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial et de participer à ses efforts.

L'Irlande rappelle la position de l'Union européenne, à savoir que les relations avec Damas ne seront pas normalisées tant qu'un règlement politique inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015), ne sera pas en bonne voie. Nous sommes conscients du rôle décisif que doivent jouer les femmes dans l'édification d'une paix durable pour la Syrie ; elles doivent pouvoir participer pleinement et véritablement au processus politique.

L'Irlande continuera d'appuyer tous les efforts visant à rendre la justice et à appliquer le principe de responsabilité pour les crimes commis en Syrie. Il n'est pas possible d'instaurer une paix durable en Syrie sans justice. La justice pour les Syriens passe notamment par la libération, dans la transparence et d'une manière vérifiable, de toutes les personnes détenues arbitrairement, ainsi que par la communication d'informations sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur cette question extrêmement importante.

Pour terminer, je tiens à saluer le travail qu'accomplissent les acteurs de la société civile en Syrie et à souligner la nécessité de les soutenir et de les protéger, en particulier ceux qui continuent de recenser les victimes et les violations.

M. Biang (Gabon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Kenya et mon pays, le Gabon.

Nous voudrions tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre collègue irlandais. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui.

Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Joyce Msuya de leurs exposés sur les derniers faits nouveaux intervenus sur les plans politique et humanitaire en Syrie. Nous saluons également la participation des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil se félicitent de la nomination de la nouvelle Envoyée spéciale adjointe pour la Syrie, M^{me} Najat Rochdi, et lui souhaitent plein succès dans ses fonctions à l'appui d'un règlement politique en Syrie.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par l'Envoyé spécial aux parties et aux principales parties prenantes au conflit syrien afin qu'elles protègent le pays contre toute pression extérieure indue qui pourrait compromettre les efforts de paix et de stabilisation. Les parties et les parties prenantes doivent au contraire s'efforcer d'insuffler un élan politique au processus politique. Elles doivent faire preuve de maturité et de volonté politiques en faisant des démarches constructives et en relançant la neuvième session de réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, dirigée et contrôlée par les Syriens et facilitée par l'ONU.

Sur une note positive, nous nous félicitons de la tenue prochaine de la réunion du Comité consultatif des femmes syriennes, du 29 août au 2 septembre à Genève. Nous saluons de nouveau les échanges fructueux entre l'Envoyé spécial et ce groupe très important, qui représente les perspectives de l'ensemble des femmes syriennes.

Les trois membres africains du Conseil rappellent le décret d'amnistie annoncé par le Gouvernement le 30 avril. La volonté politique demeure essentielle pour régler la question des détenus et des personnes victimes

de disparition forcée, en particulier les femmes et les personnes âgées. Des progrès substantiels à cet égard permettront de renforcer la confiance et de créer un environnement favorable pour faire avancer le processus politique. Ces progrès apporteront par ailleurs une contribution positive à l'approche par étapes de l'Envoyé spécial.

Nous sommes préoccupés par les conditions de sécurité en Syrie. De fait, le pays continue d'être le théâtre d'affrontements militaires, en particulier dans le nord, sur fond de détérioration de la situation humanitaire, qui est exacerbée par les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce pays est également au cœur de rivalités préjudiciables à la paix et d'une concurrence entre les grandes puissances qui cherchent à étendre leur influence. À cet égard, les trois membres africains du Conseil sont vivement préoccupés par l'insécurité qui continue de s'aggraver, comme en témoignent des incidents tels que les frappes aériennes et les tirs de roquettes incessants dans le nord-ouest, qui font des victimes parmi les civils.

Malheureusement, ce sont les civils qui continuent de payer le plus lourd tribut, alors que la violence continue de s'aggraver dans le pays. Le quatre-vingtième rapport du Secrétaire général sur l'application par les parties des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (S/2022/635) fait état d'incidents au cours desquels 87 civils ont été tués, dont 15 femmes et 25 enfants. Durant la même période, au moins 104 civils ont été blessés, dont 16 femmes et 33 enfants.

La montée et l'escalade de la violence ne feront que saper tout effort de paix. Nous soulignons donc la nécessité urgente de la désescalade et de la retenue par toutes les parties, ainsi que du respect par tous les acteurs de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous notons avec préoccupation que le conflit syrien continue d'avoir des incidences différenciées en fonction des sexes, les femmes et les filles étant très lourdement concernées. Il est vivement inquiétant que, outre les informations faisant état de violences sexuelles faites aux femmes dans le camp de Hol, pas moins de 77 % des 26 personnes tuées dans le camp cette année étaient des femmes. Nous appelons donc à mettre en place une protection qui tienne compte de ces besoins différenciés. La crise économique que traverse le pays rend la vie plus difficile pour les Syriens, qui se heurtent à de nombreux défis, parmi lesquels l'accès à l'eau, aux soins de santé et à l'électricité, l'inflation ou des

financements insuffisants. Cela contraint la population à adopter pour survivre des mécanismes d'adaptation nuisibles et parfois irréversibles.

La situation humanitaire reste alarmante : plus de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. L'acheminement de cette aide requiert toujours la mise en œuvre du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière. À cet égard, nous louons une nouvelle fois l'opération transfrontalière en cours, qui reste une bouée de sauvetage primordiale pour l'aide humanitaire. De même, nous nous félicitons des six convois d'aide acheminés jusqu'ici cette année à travers les lignes de front jusqu'au nord-ouest de la Syrie, et nous saluons le projet d'inclure des fournitures médicales dans l'opération nécessitant un franchissement des lignes de front vers le nord-est du pays. En outre, nous appelons à un soutien accru aux activités de relèvement rapide et de subsistance, élément clef pour renforcer la résilience et instaurer la paix de long terme dont la Syrie et la région ont besoin.

Nous rappelons qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. Des solutions durables doivent être trouvées dans le cadre d'un dialogue franc impliquant tous les pans de la société, y compris les femmes. Nous réitérons donc notre appel aux parties à faire preuve de retenue et à s'engager à rapprocher leurs divergences par des moyens pacifiques, notamment dans des négociations coordonnées par l'Envoyé spécial. Nous encourageons les efforts déployés par les acteurs régionaux et internationaux pour instaurer la stabilité politique en Syrie, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays. Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont solidaires du peuple syrien et de sa quête d'une paix durable.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour Geir Pedersen et Joyce Msuya pour leurs exposés, et pour leur action et celles de leurs équipes en faveur de la paix en Syrie et en faveur de la protection des civils en Syrie. Je voudrais souligner trois points.

Premier point, le processus politique, qui est pris en otage. La Russie continue en effet de paralyser le processus politique en offrant un prétexte au régime syrien pour ne pas participer aux réunions de la Commission constitutionnelle, en raison de considérations baroques sur le lieu de la réunion. Les termes de référence sont pourtant clairs : c'est à Genève que doivent se tenir les réunions de la Commission constitutionnelle. Ainsi, après 11 ans de conflit, aucune solution politique conforme à la résolution 2254 (2015), pourtant

adoptée à l'unanimité, ne se dessine. C'est pourtant un préalable à toute paix durable en Syrie. Dans ces conditions, les positions françaises, comme européennes, sur la levée des sanctions, sur la normalisation et sur la reconstruction demeureront inchangées.

Deuxième point, l'aide humanitaire. Le renouvellement du mécanisme humanitaire transfrontière pour six mois, avec un seul point de passage, reste largement insuffisant par rapport à l'ampleur des besoins humanitaires. Nous serons extrêmement engagés, en janvier prochain, pour que ce mécanisme vital soit renouvelé pour un an. Nous souhaitons que les progrès en matière d'accès à travers les lignes de front se poursuivent. Cependant, il faut avoir conscience que, même si les convois à travers les lignes de front étaient déployés régulièrement, ils ne pourraient se substituer aux opérations transfrontières, qui ont permis d'acheminer 1 200 camions d'aide en juin et en juillet dernier, comme cela a été dit en exposé. Je rappelle par ailleurs que toutes les parties, en particulier le régime syrien, doivent protéger les civils et garantir un plein accès humanitaire. Le respect du droit international humanitaire s'impose en effet à tous.

Troisième point, l'impunité. La France continuera son combat contre l'impunité en Syrie. Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a été destinataire d'une importante documentation relative à de possibles crimes commis par les forces du régime lors du massacre de Tadamoun en 2013. Les faits allégués, qui sont susceptibles de constituer des crimes internationaux les plus graves, ont été signalés au parquet national antiterroriste au titre de la compétence des juridictions françaises en matière de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous saluons le courage des défenseurs des droits de l'homme dont le travail déterminé a permis la collecte de ces documents. Ces éléments s'ajoutent à la documentation déjà malheureusement bien fournie s'agissant des violences subies par les Syriens. Je citerai deux exemples : le rapport « César » bien connu et les rapports des Nations Unies faisant état du recours systématique aux violences sexuelles par le régime. Les responsables de ces crimes doivent répondre de leurs actes. C'est aussi la condition de toute paix durable en Syrie.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Joyce Msuya de leurs exposés respectifs. Je souhaite

également une chaleureuse bienvenue au nouvel Ambassadeur de l'Irlande pour son premier jour au Conseil de sécurité.

Le fait que l'organe restreint de la Commission constitutionnelle ne se soit pas réuni ce mois est une déconvenue. Nous avons espéré que les trois parties engageraient des échanges déterminés et constructifs, empreints d'un sens du compromis, afin de faire des progrès crédibles durant cette réunion. Il semble désormais que le lieu de la manifestation soit lui aussi remis en question. Les facteurs externes se sont révélés préjudiciables au processus politique dans son ensemble. La mobilisation observée jusqu'ici n'est pas parvenue à combler le déficit de confiance entre les principaux acteurs. L'annulation de la neuvième session de la Commission constitutionnelle prévue en juillet a encore renforcé cette impression. Comme l'ont illustré les négociations de juillet concernant le renouvellement du mécanisme transfrontière, sur le volet humanitaire, les positions figées des principales parties prenantes peuvent être contre-productives à long terme et nuire aux intérêts de millions de Syriens. Nous réaffirmons qu'il appartient aux Syriens de décider ce qui convient le mieux pour la Syrie et pour leur propre avenir.

L'Envoyé spécial s'efforce de dialoguer avec toutes les parties et de faciliter le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous pensons que ses efforts doivent être appuyés, notamment son approche par étapes. Dans ce contexte, nous nous félicitons de sa récente visite à Moscou et de sa rencontre avec le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov. Nous espérons qu'il sera en mesure de se rendre prochainement à Damas et d'entamer un dialogue avec le Gouvernement syrien. Nous restons convaincus que, pour que ses efforts soient couronnés de succès, il faut également apporter au peuple syrien un soulagement réel en assouplissant les mesures qui touchent à leur quotidien. Il est également urgent d'intensifier l'aide et de veiller à ce que les organismes humanitaires reçoivent les fonds nécessaires pour exécuter intégralement leurs plans.

L'Inde a toujours appelé à appuyer les efforts régionaux visant à trouver une solution à long terme au conflit. Nous nous félicitons de la normalisation progressive des relations entre la Syrie et ses voisins arabes. Tout acte susceptible de compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie aura des répercussions négatives sur le processus politique.

Sur le plan de la sécurité, nous restons préoccupés par la situation générale en Syrie. Comme le Secrétaire général le souligne dans le dernier rapport qu'il doit soumettre tous les 60 jours (S/2022/635), la violence s'est poursuivie dans la zone de désescalade d'Edleb dans le nord-ouest de la Syrie, sous forme notamment de frappes aériennes, de duels d'artillerie et d'affrontements. Il est urgent d'entreprendre des démarches sérieuses en faveur d'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale en Syrie. Nous sommes convaincus que le retrait de toutes les forces étrangères est indispensable à la réalisation de cet objectif.

L'Inde a systématiquement mis en garde contre la menace imminente que représente la résurgence des groupes terroristes en Syrie. Les groupes terroristes inscrits sur les listes de l'ONU, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, continuent de gagner en puissance, non seulement en Syrie mais aussi en Iraq. La lutte mondiale contre le terrorisme ne peut ni ne doit être compromise au nom d'intérêts politiques étroits. La crédibilité de la lutte collective que mène la communauté internationale contre le terrorisme ne peut être renforcée qu'en garantissant l'application du principe de responsabilité pour les actes commis par les terroristes et les groupes terroristes.

En ce qui concerne le volet humanitaire, la prorogation du mandat relatif à l'aide humanitaire transfrontière intervenue au mois de juillet a été une évolution positive. Le fait que le Conseil a pu adopter une résolution sur la Syrie est en soi une avancée majeure. Il convient également de noter que les membres élus du Conseil ont joué un rôle fédérateur important dans la recherche de solutions aux problèmes et aux conflits de longue date.

La résolution 2642 (2022) a rassuré près de 4 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie, dont 2,7 millions sont des personnes déplacées et dont beaucoup sont des femmes et des enfants, en leur montrant que le monde se tient à leurs côtés et se préoccupe de leur bien-être. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue le fait que plus de 14,5 millions de personnes dans toute la Syrie ont besoin d'une aide humanitaire, sous une forme ou une autre, alors que les denrées alimentaires essentielles et le carburant continuent de manquer. L'insécurité alimentaire a atteint des sommets historiques et, selon les estimations de l'ONU, 60% de la population souffre d'insécurité alimentaire, alors même que le conflit entre dans sa douzième année.

L'Inde renouvelle son appel à une aide humanitaire renforcée et efficace pour toutes les Syriennes et tous les Syriens dans l'ensemble du pays, sans discrimination, politisation ni condition préalable. Si elles sont prévisibles et importantes, les opérations transfrontières ne peuvent pas perdurer indéfiniment. Des mesures concrètes doivent être prises pour surmonter les obstacles qui gênent la conduite des opérations menées à travers les lignes de front.

L'aide humanitaire ne peut être une question d'opportunité politique. Subordonner l'aide humanitaire et l'aide au développement à la réalisation de progrès sur le plan politique ne fera qu'exacerber les souffrances humanitaires. La communauté internationale doit aussi adopter une approche constructive pour promouvoir des projets qui favoriseront la création d'emplois et de perspectives économiques dont le peuple syrien a cruellement besoin.

Pour terminer, je tiens à mettre en exergue la volonté soutenue de l'Inde de fournir à la Syrie et à son peuple une aide au développement et un appui à la mise en valeur des ressources humaines. Notre soutien constant à la Syrie dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables demeure résolu et inébranlable.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration sur la situation politique en Syrie à titre national.

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé sur les derniers faits nouveaux.

Nous demeurons préoccupés par les conditions de sécurité inquiétantes, en particulier la récente escalade observée dans le nord de la Syrie. Les attaques perpétrées le 18 août à Hassaké et le 19 août sur le marché de la ville de Bab ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils, y compris des enfants. Ces attaques sont inacceptables et ne font qu'exacerber les immenses souffrances de la population civile. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à respecter les obligations qui leur incombent en matière de protection des civils et des infrastructures civiles. En outre, nous demandons instamment à toutes les parties concernées de contribuer à faire baisser les tensions.

La situation actuelle nous rappelle une fois de plus qu'il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu à l'échelle nationale et de redoubler d'efforts pour trouver une solution politique. C'est pourquoi il est particulièrement décevant que la neuvième session de la Commission constitutionnelle syrienne n'ait pas pu avoir lieu. La

recherche d'une fin durable au conflit doit être une priorité pour tous. Nous engageons vivement toutes les parties à coopérer dans un esprit constructif avec l'Envoyé spécial et à se réunir de nouveau dès que possible. La Norvège continuera d'appuyer l'action de l'Envoyé spécial, la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et le processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

Pour terminer, je tiens à rappeler qu'il importe de progresser sur la question des détenus et des personnes portées disparues en Syrie. Tant de Syriens et leurs familles sont directement concernés par cette question et ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches. Nous sommes dès lors consternés d'apprendre que l'application de l'amnistie n'a guère progressé depuis avril. Nous exhortons les autorités syriennes à partager davantage d'informations et à renforcer la confiance concernant la réalisation de progrès dans ce domaine. Il est indispensable d'avancer sur ce dossier pour sortir de l'impasse politique actuelle.

M^{me} Alhefeti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie avant toute chose M. Geir Pedersen et M^{me} Joyce Msuya de leurs exposés approfondis.

La présente séance intervient à un moment où le processus politique en Syrie piétine et où la situation humanitaire continue de se détériorer, sans compter les graves problèmes de sécurité qui soulèvent de nombreuses inquiétudes et questions quant à l'avenir et au sort du peuple syrien, qui souffre énormément depuis plus de 10 ans du fait du conflit.

Ces derniers mois, des progrès ont pu être enregistrés dans le cadre des réunions de la Commission constitutionnelle, marquant ainsi une avancée essentielle sur le plan politique. Nous déplorons toutefois les événements qui se sont produits à la suite de l'annulation du neuvième cycle de réunions pour des raisons géopolitiques. Pendant combien de temps la Syrie restera-t-elle le théâtre de règlements de comptes politiques entre puissances étrangères, dont le peuple syrien est la première victime ?

C'est pourquoi nous estimons que la période à venir est cruciale pour insuffler un nouvel élan et reprendre les pourparlers. Cela suppose, d'une part, que la communauté internationale cesse de lier le dossier syrien à d'autres dossiers politiques et, d'autre part, qu'elle appuie les efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial en vue d'instaurer la confiance entre les parties. À cet égard, nous insistons sur notre rejet d'une intervention étrangère en Syrie afin de préserver

son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous rappelons qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise syrienne. Le seul moyen de mettre fin à la crise et de traiter toutes ses répercussions sur les conditions de sécurité, l'économie et la situation humanitaire d'une manière radicale et durable, qui réponde aux aspirations du peuple syrien à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité, est de parvenir à une solution pacifique dirigée et contrôlée par les Syriens.

Nous exprimons notre préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire en Syrie, où les femmes et les enfants sont les plus touchés. Des millions de personnes continuent de pâtir de la pénurie d'eau potable. Qui plus est, l'insécurité alimentaire aiguë a atteint des niveaux sans précédent, touchant plus de 12 millions de Syriens. Il reste également urgent d'approvisionner les Syriens en électricité, ce qui suppose d'intensifier nos efforts pour atteindre cet objectif, conformément à la résolution 2642 (2022) récemment adoptée. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/635), des centaines de milliers de personnes ne reçoivent du courant que pendant une heure par jour. Les établissements publics, tels que les hôpitaux et les écoles, ne sont alimentés en électricité que huit heures par jour dans la moitié des régions du pays, ce qui a des répercussions considérables sur les conditions de vie des Syriens. Au vu de la situation actuelle, pendant combien de temps le peuple syrien va-t-il encore souffrir de ces conditions humanitaires désastreuses ?

Nous nous félicitons de l'acheminement, au début du mois, d'un sixième convoi d'aide humanitaire à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie. Nous regrettons la décision mentionnée par M^{me} Msuya de reporter la mission exigeant le franchissement de lignes de front à Ras el-Aïn, bien qu'elle ait reçu toutes les approbations requises. Nous continuons par conséquent d'insister sur la nécessité de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, dans toutes les régions, sans entrave ni politisation. Il faut par ailleurs veiller à ce que l'aide réponde aux besoins particuliers des femmes et des filles, notamment en matière de santé.

Le retard persistant dans le règlement de la situation politique aggrave le vide sécuritaire existant, déjà exploité par les groupes terroristes du pays, comme l'organisation terroriste Daech. Outre les menaces posées par d'autres groupes terroristes, le Secrétaire général confirme dans son rapport que Daech poursuit

ses tentatives de recruter des combattants, de collecter des armes et de renforcer ses capacités de combat pour étendre son influence sur le territoire syrien. Cela constitue une grave menace, non seulement pour la sécurité et la stabilité de la Syrie, mais aussi pour l'ensemble de la région. Encore une fois, pendant combien de temps les groupes terroristes continueront-ils de tirer parti de la crise syrienne pour faire avancer leurs objectifs dans la région ?

Mettre fin à la crise syrienne et à ses répercussions sur les conditions de sécurité, l'économie et la situation humanitaire n'est pas utopique. Cela est possible si nous nous attachons à sortir de l'impasse actuelle sur le front politique.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés. Ma délégation voudrait mettre l'accent sur trois points. Le premier a trait à la situation humanitaire en Syrie, le deuxième concerne le processus politique et le troisième se situe au croisement des aspects humanitaires et politiques.

Premièrement, en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire, le mécanisme d'acheminement de l'aide à travers la frontière autorisé par la résolution 2642 (2022) a une date d'expiration, comme cela a été le cas pour chaque autorisation antérieure. Ce mécanisme, qui est un arrangement temporaire, était nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires urgents de millions de Syriennes et de Syriens vulnérables. Il nous reste désormais cinq mois avant l'expiration de la dernière autorisation des opérations transfrontières. Le Conseil doit mettre ce temps à profit pour évaluer les résultats du mécanisme transfrontière et recueillir des données pertinentes. Dans le même temps, il convient de procéder à une véritable évaluation des facteurs qui entravent l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. Le Brésil considère que le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers la frontière n'est pas une solution à long terme. À terme, il devra être progressivement supprimé dans le cadre d'une solution qui permettra à la République arabe syrienne d'assumer l'entière responsabilité de la fourniture de l'aide à sa population. En attendant, nous encourageons les efforts visant à intensifier l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, de manière à ce que celle-ci puisse atteindre d'autres parties du territoire syrien.

Deuxièmement, en ce qui concerne le processus politique en Syrie, nous trouvons profondément préoccupant que le dialogue facilité par l'ONU et mené sous

les auspices de la Commission constitutionnelle n'ait pratiquement pas progressé ces dernières années. Le Brésil demeure convaincu que l'ONU a un rôle important à jouer dans la facilitation de l'indispensable processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, en vue de mettre fin au conflit en Syrie. S'il convient de faire preuve de souplesse quant au format des efforts de facilitation de l'ONU, notamment en ce qui concerne l'endroit où se tiennent les pourparlers, ceux-ci doivent néanmoins être conformes aux principes énoncés dans la résolution 2258 (2015) et laisser aux Syriens le soin de décider de leur avenir politique. La position du Brésil demeure inchangée. Seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie, peut permettre de parvenir à un règlement durable du conflit.

Notre troisième et dernier point concerne l'interaction entre les aspects politiques et la crise humanitaire en Syrie. Les sanctions imposées au Gouvernement syrien ont eu de lourdes conséquences pour la population syrienne, malgré les dérogations accordées pour des raisons humanitaires. Ces mesures ne font qu'exacerber les difficultés auxquelles sont confrontés tous les Syriens, en portant atteinte à la fourniture de l'aide humanitaire et en entravant la rénovation des infrastructures critiques et le rétablissement des services de base dans le pays, notamment les projets de relèvement rapide, dont la résolution 2642 (2022) reconnaît l'importance. Le Brésil réaffirme qu'il importe de procéder à une évaluation approfondie des conséquences potentiellement délétères des sanctions unilatérales sur la population civile.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés. Nous saluons également la participation des délégations de la Syrie, de l'Iran et de la Türkiye à la présente séance.

Le Mexique a pris note du communiqué conjoint publié à l'issue du sommet tenu à Téhéran en juillet et reconnaît que le dialogue entre certains des principaux acteurs est important pour régler la situation en Syrie. Cependant, mon pays regrette que la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle n'ait pas encore eu lieu. Nous partageons l'avis de M. Pedersen quant à l'importance de veiller à ce que d'autres conflits ne nuisent pas à ces négociations, qui sont essentielles pour faire avancer un processus politique crédible et inclusif sur la base de

la résolution 2254 (2016). Cela est indispensable pour mettre fin à la profonde crise politique et humanitaire découlant de 11 ans de conflit. Nous espérons que l'impasse pourra bientôt être brisée, que la session de la Commission constitutionnelle pourra avoir lieu et que des accords substantiels pourront être conclus.

Parallèlement au processus constitutionnel, une attention prioritaire doit être accordée à la situation des personnes détenues et portées disparues, qui a été évoquée par M. Pedersen. Il importe tout particulièrement de redoubler d'efforts pour faire la lumière sur les cas de disparitions forcées et pour continuer à obtenir la libération des personnes détenues arbitrairement. À cette fin, les organisations humanitaires doivent avoir accès aux centres de détention. Il convient également de poursuivre les efforts visant à garantir l'application du principe de responsabilité. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la coopération avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, afin d'enquêter sur les violations systématiques du droit international.

Ma délégation constate avec consternation que les hostilités se sont considérablement intensifiées dans plusieurs régions du territoire syrien, principalement dans le nord d'Alep, à Manbej, à Aïn Issa et à Tell Tamr. Cette situation fait payer un tribut encore plus lourd à la population civile, qui est prisonnière de cette réalité depuis plus d'une décennie. Un cessez-le-feu à l'échelle nationale est nécessaire de toute urgence pour éviter de nouvelles pertes civiles et de nouveaux dommages aux infrastructures fragiles existantes.

La situation est exacerbée par la tendance de plus en plus préoccupante en matière de sécurité alimentaire, comme l'indiquent les alertes précoces du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les prévisions de récoltes ne sont pas encourageantes et, comme l'a dit M^{me} Msuya, cette réalité est encore aggravée par l'inflation, la volatilité des marchés internationaux et la crise énergétique. Face à une situation alimentaire de plus en plus critique, il est essentiel de maintenir toutes les modalités d'accès humanitaire. À cet égard, nous nous félicitons du sixième convoi qui a acheminé une aide humanitaire à travers les lignes de front, qui a atteint plus de 43 000 personnes dans le nord-ouest, venant s'ajouter aux plus de 2,4 millions de personnes bénéficiant

d'une aide dans le cadre du mécanisme transfrontière. S'il est vrai que l'acheminement à travers les lignes de front doit être renforcé, les besoins existants démontrent la nécessité de renouveler le mécanisme transfrontière en janvier, étant donné que ces besoins vont augmenter pendant l'hiver.

En ce qui concerne le nord-est de la Syrie, nous sommes préoccupés par la violence qui continue de faire rage à Hol, que nous condamnons. Nous constatons en particulier que cette situation a une incidence directe sur la fourniture de l'aide et des services humanitaires. La perturbation des services sanitaires et humanitaires en général rend les conditions de vie encore moins tolérables. Nous rappelons que la population de Hol est composée à 94 % de femmes et d'enfants. Le camp n'est de toute évidence pas un endroit approprié pour des enfants. Le Mexique exprime ses préoccupations concernant des enfants qui continuent d'être privés de liberté et les différents centres de détention. À cet égard, nous renouvelons notre appel à donner la priorité au rapatriement et à la réintégration des ressortissants étrangers.

Pour terminer, nous prenons acte des opérations militaires menées dans l'est de la Syrie, en invoquant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons que pour le Mexique, conformément à cette disposition, les invocations du droit de légitime défense pour recourir à la force contre des acteurs non étatiques dans un État tiers en vertu de la doctrine dite du manque de volonté ou de l'incapacité sont contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international coutumier.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons tout d'abord adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais pour les terribles pertes en vies humaines et la destruction généralisée causés par l'un des pires épisodes d'inondation que le pays ait connus. Nous sommes pleinement solidaires de la population pakistanaise et nous nous associons à son appel à l'aide et à la solidarité internationales. Nous demeurons convaincus que les changements climatiques et leurs effets représentent une menace directe pour la sécurité et méritent une attention adéquate et soutenue de la part du Conseil de sécurité.

S'il est une situation qui se prête parfaitement à la formule « aucune issue en vue », c'est assurément la situation en Syrie, étant donné que, après 11 longues années, la brutalité, les meurtres, le déplacement forcé de civils, la destruction d'infrastructures civiles et les atrocités de toutes sortes se poursuivent sans relâche. Rien qu'au cours des deux derniers mois, les attaques

confirmées ont fait plus de 80 morts et plus de 100 blessés parmi les civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Le non-respect des normes et des droits fondamentaux, notamment la protection des civils, persiste en toute impunité.

Comme nous l'avons entendu, les besoins humanitaires en Syrie sont au plus haut niveau. Ces besoins énormes et croissants démontrent une fois de plus l'importance capitale du mécanisme d'acheminement de l'aide à travers la frontière que le Conseil a prorogé le mois dernier. Nous exhortons le Conseil à ne pas politiser ce mandat humanitaire et à œuvrer en faveur de sa reconduction sans accroc en janvier 2023 afin de fournir aux travailleurs humanitaires les conditions, la certitude et la prévisibilité nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche. Nous l'engageons également à tenir compte des besoins réels sur le terrain afin d'élargir l'accès à l'aide vitale dans tout le pays et par toutes les modalités, y compris, bien entendu, l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front.

La crise humanitaire continue de s'aggraver, car la transition politique est paralysée. Nous déplorons les agissements du régime syrien et de ses partisans qui ont empêché la tenue de la neuvième session de la Commission constitutionnelle à Genève le mois dernier. Les personnes responsables du déraillement de ce processus doivent savoir qu'elles continuent à retenir en otage l'avenir du pays. Nous soutenons l'Envoyé spécial Pedersen et les efforts qu'il déploie pour obtenir des résultats tangibles. Sa tâche est loin d'être facile. En l'absence de bonne volonté et de bonne foi de la part de tous, le processus politique n'aboutira à rien. Nous appelons tous les acteurs concernés à appuyer la transition et à exercer sur les parties la pression nécessaire pour aller de l'avant.

Derrière la catastrophe humanitaire et la paralysie politique se cache une montagne d'atrocités commises, principalement par le régime syrien, et un appel à la justice. Plus de 130 000 personnes ont été arrêtées arbitrairement, sont portées disparues ou ont été victimes de disparition forcée. L'angoisse que ressentent pratiquement toutes les familles syriennes pour leurs proches continue d'être traitée par le mépris. Nous sommes favorables à la création d'un mécanisme indépendant doté d'un mandat international solide pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent. Nous attendons également une clarté totale et des données précises sur l'amnistie.

Ainsi que l'a rappelé M^{me} Msuya, les conditions qui prévalent dans le camp de Hol, où vivent 55 000 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, continuent de se détériorer. Rien que cette année, on y a recensé 33 meurtres, dont six en juin et juillet. Il est urgent de trouver une solution, notamment par le rapatriement des détenus. Les habitants du camp de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables, n'ayant qu'un accès limité aux services de base. Nous appuyons les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour accéder aux personnes se trouvant dans le camp.

Les parties au conflit doivent veiller à protéger les civils, le droit international et le droit des droits de l'homme. Ce n'est pas une option ; c'est une obligation. Il est toujours très préoccupant de constater l'impunité des graves violations des droits humains et des atteintes à ces droits ainsi que des violations du droit international humanitaire. L'obligation de rendre des comptes pour les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire est impérative pour parvenir à une paix pérenne, fondée sur une solution politique inclusive, conformément à la résolution 2254 (2015). Cela nécessitera une justice crédible et un véritable processus de réconciliation. Il ne sera possible d'instaurer une paix durable que si les droits humains sont respectés.

Pour terminer, je tiens à souligner que le peuple syrien a besoin de nourriture, de protection et de sécurité, mais il a également besoin d'une nouvelle perspective. Nous nous associons aux appels à l'application d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, qui viendrait étayer les efforts en faveur d'un véritable processus politique permettant aux Syriennes et aux Syriens d'entamer un nouveau chapitre et de construire leur avenir, un avenir pour toutes et tous, empreint d'espoir et de liberté.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés qui donnent à réfléchir.

Je tiens à me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil à notre nouveau collègue irlandais, l'Ambassadeur Fergal Mythen.

Le Royaume-Uni demeure aux côtés du peuple syrien dans son désir de parvenir à un règlement durable du conflit syrien. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la seule façon d'y parvenir est d'appliquer pleinement la résolution 2254 (2015). Cela inclut un

cessez-le-feu à l'échelle nationale, un accès sans entrave à l'aide, la libération des personnes détenues arbitrairement, la mise en place des conditions pour permettre un retour volontaire des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité, ainsi que la tenue d'élections libres et régulières, conformément à une nouvelle constitution.

Nous soutenons pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour faire appliquer la résolution 2254 (2015). Nous sommes déçus par le fait que le régime continue d'entraver les discussions sur la réforme politique et constitutionnelle. Nous regrettons également que la Russie compromette encore davantage les progrès politiques en Syrie en affirmant que Genève ne devrait plus accueillir ce qui devrait être des pourparlers de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens.

Tandis que le régime syrien continue de manquer à sa responsabilité de respecter les droits fondamentaux des Syriennes et des Syriens, de subvenir à leurs besoins et de participer au processus politique, la situation humanitaire ne cesse de se détériorer. Actuellement, environ 14,6 millions de Syriennes et de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire, soit plus de 67 % de la population. Quelque 12 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë cette année.

Le Royaume-Uni sait que le relèvement rapide est nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires. Cela se reflète dans notre soutien. Notre financement a permis de remettre en état des conduites d'eau, de dispenser des formations agricoles et de fournir des intrants pour le bétail et la culture maraîchère, ainsi que de proposer des programmes d'apprentissage et des subventions aux petites entreprises afin de contribuer à la création d'emplois. Cependant, l'aide humanitaire, en particulier l'assistance à travers la frontière, reste une bouée de sauvetage pour des millions de personnes. En réduisant le mandat transfrontière de l'ONU de 12 à six mois, la résolution 2642 (2022) a créé une incertitude pour l'Organisation et ses partenaires, ce qui a des retombées sur les opérations humanitaires et les programmes de relèvement rapide, lesquels sont une priorité partagée ouvertement par la Russie, ainsi que par d'autres membres du Conseil. Nous appelons donc tous les membres du Conseil de sécurité à œuvrer de concert pour garantir le renouvellement de l'accord en janvier afin de répondre aux besoins essentiels du peuple syrien. Toute nouvelle incertitude ou la suppression de cette ligne de vie au cœur de l'hiver serait catastrophique pour des millions de personnes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Joyce Msuya de leurs exposés.

Je voudrais formuler cinq brèves observations.

Premièrement, les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie doivent cesser. Le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale est un principe important consacré par la Charte des Nations Unies et une pierre angulaire des relations internationales. Les dispositions de la Charte des Nations Unies ne sont pas de simples citations auxquelles on ne se réfère que pour la forme. Elles ne sont pas facultatives et ne doivent pas être appliquées de manière sélective. Elles ne se prêtent certainement pas à une interprétation erronée ou à une application abusive.

Il ne fait aucun doute que les récentes opérations militaires menées par les États-Unis dans l'est de la Syrie constituent une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays et ne relèvent en rien du droit de légitime défense prévu par l'Article 51 de la Charte. La présence illégale de forces étrangères et les opérations militaires illégales en Syrie doivent cesser.

Deuxièmement, les terroristes et toutes les formes de terrorisme doivent faire l'objet d'une tolérance zéro. Des organisations terroristes comme Daech, Hay'at Tahrir el-Cham et le Mouvement islamique du Turkestan oriental continuent de sévir un peu partout en Syrie et menacent la paix et la sécurité internationales. Il est régulièrement signalé que certaines des organisations que le Conseil a désignées comme terroristes ont toujours accès à diverses formes de financement. Le terrorisme est ce qu'il est, point, et tout stratagème visant à protéger des forces terroristes ou à les utiliser à des fins politiques revient à élever des tigres féroces et ne peut qu'accroître le danger. La communauté internationale doit faire front commun pour combattre toutes les formes de terrorisme et d'activités terroristes.

Troisièmement, nous devons garder le cap en ce qui concerne le processus politique dirigé et géré par les Syriens. La seule voie menant à une solution politique passe par le fait de donner au peuple syrien les moyens de décider lui-même de l'avenir de son pays, sans ingérence extérieure. La Chine appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour encourager et faciliter la poursuite des négociations et pour forger un consensus entre les parties syriennes. Nous nous félicitons des

importants messages envoyés par le processus d'Astana au sujet du concours à apporter au processus de paix en Syrie. Nous prenons acte de l'annonce du Gouvernement syrien selon laquelle des élections locales auront lieu en septembre, et nous espérons leur bon déroulement.

Quatrièmement, il faut accélérer la transition entre les opérations humanitaires transfrontières et les livraisons à travers les lignes de front. Depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022), une seule et unique opération par les lignes de front a été menée à bien dans le nord-ouest de la Syrie, sans nette amélioration en termes d'efficacité ou d'échelle. Nous tenons à exprimer notre profonde déception à ce sujet. Je rappelle que les secours transfrontières n'étaient qu'une disposition provisoire prise dans des circonstances exceptionnelles et que la transition vers les opérations d'acheminement de l'aide par les lignes de front doit passer à la vitesse supérieure, avec en parallèle un calendrier clairement établi pour la fin des secours transfrontières. En même temps, il est crucial de promouvoir énergiquement des projets de relèvement rapide dans toute la Syrie, de mobiliser la communauté internationale afin qu'elle fournisse un appui financier adéquat, sans condition aucune, de favoriser la mise en œuvre rapide de nouveaux projets et de soutenir les capacités nationales et les facteurs de développement économique de la Syrie.

Cinquièmement, les sanctions unilatérales contre la Syrie et le pillage illégal de ses ressources doivent cesser. Le relèvement et le développement économiques sont les moyens ultimes par lesquels la Syrie pourra se sortir de sa crise humanitaire. Cependant, les sanctions unilatérales perturbent depuis longtemps les moteurs du relèvement et du développement économiques de la Syrie, et le pillage illégal de ressources cruciales pour le relèvement et le développement économiques du pays a déjà infligé des dommages incalculables au peuple syrien. Le pétrole en est l'exemple le plus parlant. Quatre-vingt-trois pour cent de la production pétrolière quotidienne de la Syrie sont vendus illégalement hors du pays, de telle sorte qu'on voit de longues files de convois de contrebande de pétrole se former à des points de passage frontaliers illégaux. La communauté internationale ne doit pas ignorer ces pratiques, et le Conseil de sécurité doit clairement exiger qu'il y soit mis un terme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole durant la présidence chinoise du Conseil de sécurité ce mois-ci, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez ses travaux. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Brésil, de sa présidence réussie et remarquable du Conseil le mois dernier. Ma délégation a écouté les exposés de M. Pedersen et de M^{me} Msuya et souhaite faire les observations suivantes.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne s'attache avec diligence à promouvoir la réconciliation nationale, à créer les conditions requises pour que ses citoyens mènent une vie digne, à remettre en état les infrastructures et rétablir les services de base, et à reconstruire ce qui a été détruit par le terrorisme. Nous nous employons à faire le nécessaire pour que les réfugiés puissent regagner leurs foyers de leur plein gré, en sécurité et dans la dignité.

L'adoption de la résolution 2642 (2022) a été une étape supplémentaire dans l'amélioration et l'intensification de la livraison d'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin et dans la fourniture d'un appui aux services essentiels. La résolution a également permis d'étendre la portée des activités humanitaires, y compris par le soutien apporté aux projets de relèvement rapide, en particulier dans le domaine de l'électricité, secteur vital en soi et indispensable pour d'autres services de base comme la santé, l'éducation et l'eau. Pratiquement deux mois après l'adoption de la résolution, ma délégation attend de voir le Conseil garantir sa pleine application et tenir un dialogue interactif informel pour l'examiner et suivre sa mise en œuvre, s'agissant notamment des projets de relèvement rapide. Nous espérons aussi que le mécanisme sera en mesure d'identifier les raisons sous-jacentes des failles et lacunes entravant cette application et que les pays continueront de prendre leurs responsabilités de manière constructive pour veiller à ce qu'elle se fasse.

Le Gouvernement syrien et ses partenaires, tels que les organismes des Nations Unies et les acteurs humanitaires, se heurtent toujours à des problèmes et des difficultés de taille dans leurs efforts pour améliorer la situation humanitaire et la qualité de vie des Syriens, pour les raisons suivantes.

Premièrement, les pays occidentaux continuent de politiser les efforts humanitaires et de développer et de violer de façon flagrante les directives qui régissent cette action.

Deuxièmement, certains États donateurs renient leur engagement à appuyer l'action humanitaire et manquent à leur obligation de la financer, y compris par la mise en œuvre de projets de relèvement rapide, comme stipulé dans la résolution 2642 (2022). Pour l'instant, le plan d'aide humanitaire à la Syrie n'a reçu qu'une infime partie des fonds nécessaires.

Troisièmement, les États-Unis et leurs alliés occidentaux persistent à imposer et durcir des mesures coercitives unilatérales qui sont inhumaines et illégitimes et qui font souffrir les Syriens, par l'effet de graves pénuries de nourriture, de médicaments, de carburant et d'autres fournitures de base qui ont une incidence sur tous les aspects de leur vie.

Quatrièmement, les forces d'occupation des États-Unis pillent toujours les richesses du peuple syrien, notamment le blé, le pétrole, le gaz et le coton. Près de 66 000 barils de pétrole syrien sont volés chaque jour et, ces derniers jours, plus de 500 camions chargés de pétrole syrien volé ont quitté la Syrie à destination de bases américaines en Iraq.

Au nom de sa volonté de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à quiconque en a besoin dans toute la Syrie, sans discrimination, le Gouvernement de la République arabe syrienne met à disposition tous les moyens possibles pour aider les Nations Unies à améliorer et faciliter la livraison d'aide humanitaire. Toutefois, les organisations terroristes qui sévissent de façon généralisée dans le nord-ouest de la Syrie et leurs partisans continuent de faire obstacle à l'acheminement de ces secours. Depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022), l'attention reste centrée sur le mécanisme transfrontière. Plus d'un millier de camions ont franchi la frontière afin de justifier le maintien du mécanisme et de garantir que l'approvisionnement des organisations terroristes opérant dans la région se poursuive.

Les mines terrestres et les engins explosifs laissés par les organisations terroristes constituent toujours une menace grave pour la vie des Syriens, en particulier des enfants. L'absence de progrès en ce qui concerne l'enlèvement de ces mines terrestres et engins explosifs empêche les Syriens de retourner dans leurs foyers, leurs terres agricoles, leurs emplois et leurs écoles, et entrave l'acheminement d'une aide humanitaire vitale.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2022/635), la Syrie figure parmi les pays signalant le plus grand nombre au monde de victimes directes de mines terrestres et de munitions explosives. Ma

délégation appelle l'ONU à accorder à cette question l'importance qu'elle mérite et à passer des activités de sensibilisation sur les dangers de ces mines terrestres et engins explosifs à l'élaboration d'un plan global d'action sur le terrain, assorti d'un calendrier précis, pour débarrasser toutes les zones de la Syrie de ces mines terrestres et engins explosifs. Cela contribuera à sauver la vie des Syriens et à créer les conditions nécessaires au retour en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, afin qu'ils puissent mener une vie normale. Je voudrais souligner que le Gouvernement syrien a réussi, grâce à ses efforts et avec l'appui de ses alliés et amis, à réinstaller plus de 2,4 millions de citoyens syriens dans leurs lieux de résidence permanents.

Lors du sommet de Téhéran du 19 juillet, la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran ont réaffirmé leur ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Syrie, ainsi qu'aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ils ont de nouveau rejeté les stratagèmes sécessionnistes visant à porter atteinte à la souveraineté de la Syrie et condamné les actes d'agression répétés de la part d'Israël.

Les participants au sommet de Téhéran ont également exprimé leur détermination à poursuivre la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et ont réaffirmé que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU permettra de trouver une solution à la situation en Syrie.

Mettre un terme à la présence étrangère illégitime sur le territoire syrien, ainsi qu'à celle des organisations terroristes et des milices sécessionnistes qui leur sont affiliées, faire cesser les attaques répétées et systématiques d'Israël contre la souveraineté de la Syrie et mettre fin immédiatement et sans condition aux politiques de terrorisme économique et de peine collective imposées par les États-Unis et l'Union européenne au peuple syrien sont les seuls moyens de garantir le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriales de la Syrie. C'est la seule façon d'éliminer complètement ce qui reste des organisations terroristes et des entités et groupes qui leur sont affiliés. C'est le seul moyen de mettre un terme à toutes les formes de déplacement et de changement démographique et de restituer aux Syriens leurs ressources économiques nationales.

La Syrie demande aux États qui parrainent des groupes armés et des milices séparatistes qui pillent les richesses syriennes d'indemniser le peuple syrien, car le pillage des ressources nationales est une violation du droit international.

Pour terminer, je voudrais répondre au représentant des États-Unis d'Amérique et à sa tentative de justifier les attaques menées par les forces de son pays dans la province de Deir el-Zor. Je rappelle aux membres du Conseil de sécurité que la présence des forces américaines sur le territoire syrien est illégale, et que ce n'est pas sur demande du Gouvernement de la République arabe syrienne ou avec son consentement que ces forces se trouvent dans notre pays. Par conséquent, leur présence est illégale et constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui soulignent la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. L'explication donnée par le représentant des forces d'occupation américaines et le prétexte invoqué, à savoir l'Article 51 de la Charte et ce qu'il a appelé le droit à la légitime défense, est une mauvaise interprétation juridique et une insolence politique. La justification des États-Unis peut être considérée comme une excuse, qui est même pire que l'acte en soi.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général et la Sous-Secrétaire générale de leurs exposés.

La situation humanitaire en Syrie reste catastrophique et la crise économique du pays continue de toucher l'ensemble de la population du pays. La fourniture de l'aide humanitaire est essentielle et les circonstances politiques ne doivent pas empêcher l'aide humanitaire de parvenir aux personnes qui ont besoin d'assistance. Toutefois, cela doit se faire dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Syrie.

Nous saluons l'adoption de la résolution 2642 (2022) et estimons qu'il s'agit d'une étape importante pour répondre aux besoins urgents de la Syrie. La résolution appelle expressément à mettre en œuvre des projets de relèvement rapide et à améliorer la transparence dans les opérations humanitaires. En outre, elle

insiste sur la nécessité d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front sur toute l'étendue du territoire syrien.

Le premier rapport de l'ONU sur l'application de la résolution souligne l'importance des projets de relèvement rapide et indique que la réduction de la fourniture d'électricité a entravé l'accès à des services de base essentiels. Selon ce rapport, les pénuries de courant ont également entravé la disponibilité de services humanitaires essentiels et d'autres activités d'intervention, notamment les services hospitaliers et cliniques, la production alimentaire et l'approvisionnement en eau.

Compte tenu de la gravité de la situation, les projets de relèvement rapide, tels que les projets d'électricité, sont d'une importance capitale pour rétablir l'accès aux services essentiels et ne doivent pas être perturbés par des sanctions unilatérales. À cet égard, les dispositions et le contenu de la résolution sont clairs et ne laissent aucune place à une interprétation arbitraire ou à une lecture biaisée. Nous exigeons que la résolution soit pleinement et effectivement appliquée. Nous demandons également que les sanctions unilatérales contre la Syrie soient levées, car elles entravent l'application de cette résolution.

Nous espérons que le rapport spécial que le Secrétaire général est requis de présenter au titre de la résolution 2642 (2022) portera sur l'évolution d'ensemble concernant les opérations à travers les lignes de front menées sans entrave et en toute sécurité par les Nations Unies, qui doivent permettre d'atteindre tout le territoire syrien, ainsi que sur les projets de relèvement rapide, et contiendra des informations détaillées sur l'aide humanitaire acheminée dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies, notamment leur transparence et le mécanisme de distribution.

En outre, un dialogue interactif informel organisé par le Conseil de sécurité, tel que prévu par la résolution, pour examiner et suivre régulièrement l'application de cette résolution, pourrait être un mécanisme approprié qui permet au Conseil de s'assurer que la résolution est appliquée efficacement et équitablement.

En ce qui concerne le processus politique, nous réaffirmons notre position inébranlable selon laquelle la crise syrienne doit être réglée pacifiquement et conformément aux principes du droit international, en respectant pleinement la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale des États. Pour atteindre cet objectif, il faut mettre fin à l'occupation et rétablir la pleine souveraineté de la Syrie.

Nous soulignons le rôle crucial joué par la Commission constitutionnelle dans le règlement politique de la crise syrienne, et nous saluons et appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général visant à interagir avec les parties syriennes afin de faciliter le travail de la Commission à sa neuvième session. À cet égard, nous rappelons l'organisation du sommet tripartite dans le cadre du processus d'Astana qui s'est tenu à Téhéran le 19 juillet, et au cours duquel les Présidents des pays garants du processus d'Astana ont souligné leur attachement inébranlable à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et leur engagement à promouvoir un processus politique durable dirigé et pris en main par le peuple syrien, conformément à la résolution 2254 (2015). Ils ont également insisté sur l'importance du rôle joué par la Commission constitutionnelle et confirmé qu'ils étaient disposés à appuyer les échanges en cours entre ses membres et l'Envoyé spécial pour la Syrie en tant que facilitateur, afin de veiller à la stabilité à long terme et à l'efficacité de ses travaux durant ses prochaines sessions.

Le régime israélien continue de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et de mener des attaques terroristes contre des civils et des infrastructures civiles sur le territoire syrien. Selon le rapport du Secrétaire général, l'aéroport international de Damas a dû être fermé en raison des dommages causés par les attaques terroristes israéliennes du 10 juin. Tous les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, gérés par le Programme alimentaire mondial, qui sont un facteur déterminant de l'accès aux opérations humanitaires dans le pays, ont été suspendus à la suite de cet acte criminel. Nous condamnons fermement la poursuite des attaques militaires israéliennes en Syrie, y compris contre des infrastructures civiles, et reconnaissons le droit naturel de la Syrie à la légitime défense en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies. La poursuite de ces actes criminels va déstabiliser et exacerber les tensions dans la région. Le Conseil de sécurité doit renoncer au deux poids, deux mesures et condamner sans équivoque l'agression israélienne et les attaques terroristes sur le territoire de la Syrie, qui sont menées en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier du principe d'intégrité territoriale et d'indépendance d'un État souverain.

Enfin, ma délégation rejette catégoriquement l'accusation infondée portée par le représentant des États-Unis contre mon pays au cours de cette séance. En

effet, la présence des États-Unis dans le nord-est de la Syrie sous le prétexte de combattre le terrorisme constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Ce sont les États-Unis qui collaborent avec les groupes terroristes en Syrie et qui déstabilisent la paix et la sécurité dans la région. Les États-Unis doivent cesser de violer le droit international et la Charte des Nations Unies en mettant un terme à leur appui à des groupes terroristes et à leur occupation du nord-est de la Syrie. Le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies et exiger que les États-Unis honorent leurs obligations internationales.

En tant qu'État responsable et conformément à ses obligations internationales, l'Iran poursuit ses efforts pour aider le Gouvernement syrien à lutter contre le terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioglu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord souligner qu'il est vital d'accélérer les efforts en faveur d'une solution politique en Syrie. Pour sa part, et depuis le tout début, la Türkiye a appuyé tous les efforts visant à trouver une solution politique qui garantira une Syrie unie, libre, sûre et démocratique. Nous avons joué un rôle constructif et prépondérant dans toutes les initiatives visant à trouver une solution durable dans les meilleurs délais. Le processus politique basé sur la résolution 2254 (2015) est au centre de ces efforts. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, le seul moyen de mettre fin au conflit syrien et d'offrir un règlement durable est de trouver une solution politique acceptée par l'ensemble du peuple syrien.

Notre frontière terrestre la plus longue est celle avec la Syrie, qui s'étend sur précisément 911 kilomètres. La protection de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Syrie est donc indispensable pour notre pays. Il est tout aussi essentiel d'éliminer la menace que représentent les organisations terroristes pour la Syrie et la Türkiye. Il est également crucial que les Syriens puissent regagner leurs foyers en sécurité et en paix, jouer un rôle dans l'avenir de leur pays et contribuer à la relance de son développement et à l'instauration d'une paix durable. Nous pensons qu'une solution politique basée sur ces

éléments n'est pas impossible si tous les secteurs de la société syrienne font des efforts sincères et constructifs. La Türkiye apportera tout son appui aux efforts déployés dans ce sens.

L'opposition syrienne a jusqu'à présent agi de bonne foi pour contribuer au succès du processus politique. Nous continuerons d'encourager l'opposition dans ce sens. Tout au long des huit sessions de la Commission constitutionnelle, l'ONU et d'autres observateurs ont clairement perçu et apprécié l'approche positive de l'opposition. Toutefois, des progrès ne pourront être réalisés que si le régime adopte une démarche similaire. Nous espérons que la neuvième session se tiendra dès que possible sous l'égide de l'ONU, avec une approche axée sur les résultats.

Il faut déployer des efforts conjoints pour éliminer la menace que représentent les organisations terroristes en Syrie, principalement le Parti des travailleurs du Kurdistan/les Unités de protection du peuple (PKK/YPG) et Daech. L'organisation terroriste PKK/YPG continue d'attaquer des civils syriens ainsi que nos propres citoyens à l'intérieur de nos frontières, en utilisant les armes qui lui ont été fournies pour combattre Daech. Les prétendues Forces démocratiques syriennes (FDS), qui ne sont en fait rien d'autre que le PKK/YPG, mènent en moyenne une centaine d'attaques terroristes chaque mois dans le nord de la Syrie. Au cours des deux dernières années, environ 500 Syriens ont perdu la vie dans ces attaques.

Les frontières de la Türkiye ont été prises pour cibles plus de 10 fois au cours des deux dernières années. Plus récemment, le 16 août, deux soldats turcs ont été tués à la suite d'une attaque au mortier dans notre province frontalière de Şanlıurfa, lancée depuis une zone sous le contrôle des FDS. Personne ne doit s'attendre à ce que nous restions indifférents à ces attaques. Les pays qui apportent leur appui au PKK/YPG/FDS, y compris ceux présents dans cette salle, doivent comprendre que le principal objectif de ces organisations terroristes n'est pas de combattre Daech, mais de soutenir le terrorisme séparatiste en Syrie et en Türkiye. Les images que les FDS ont diffusées sur leurs comptes de médias sociaux ne montrent pas leur combat contre Daech, mais plutôt des attaques contre les forces de sécurité turques, accompagnées d'expressions de haine et d'hostilité. Ces images ne sont malheureusement pas une surprise pour nous, mais nous nous demandons ce qu'en pensent les partisans du PKK/YPG/FDS.

Je le répète : la vraie lutte contre Daech ne peut et ne doit être menée qu'avec des acteurs légitimes. L'idée selon laquelle on peut combattre une organisation terroriste en faisant appel à la prétendue aide d'une autre organisation terroriste est fondamentalement erronée et vouée à l'échec.

Comme je l'ai dit à maintes reprises dans cette salle, la Türkiye poursuivra sa lutte résolue contre toutes les organisations terroristes qui menacent sa sécurité nationale, en exerçant son droit naturel de légitime défense, tel qu'il est consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Notre détermination à cet égard est également une garantie de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de la Syrie. Forts de nos opérations passées contre l'organisation terroriste PKK/YPG, nous sommes prêts à coopérer avec tous les acteurs qui cherchent véritablement à préserver l'unité de la Syrie et qui veulent lutter contre le terrorisme.

La crise humanitaire en Syrie se poursuit sans relâche, et d'autres conflits ont également eu des conséquences négatives sur cette situation déjà catastrophique. Il est pour le moins décevant que, malgré les appels pressants de l'ONU et de la communauté humanitaire en faveur d'une prorogation de 12 mois, le Conseil ait dû se contenter d'un renouvellement de six mois d'une opération vitale (résolution 2642 (2022)). Nous nous félicitons que les 4,1 millions de personnes qui vivent dans le nord-ouest de la Syrie soient à l'abri pour le moment. Mais lorsque le mandat du mécanisme transfrontière arrivera à son terme, le 10 janvier 2023, nous serons en plein hiver. On ne peut pas envisager de pire moment pour réévaluer l'apport d'une aide humanitaire vitale. Il est crucial que le mandat du mécanisme transfrontière soit de nouveau prorogé en janvier, comme prévu dans la résolution 2642 (2022).

Nous appelons toutes les parties concernées à agir de manière responsable et à soutenir le peuple syrien sans discrimination. De notre côté, nous continuerons d'aider l'ONU et la communauté humanitaire internationale à acheminer une aide transfrontière en Syrie. Comme l'ont montré les six convois d'aide acheminés à travers les lignes de front à Edleb jusqu'à présent, la Türkiye est

la première à appuyer l'application de cette résolution. Nous continuerons de le faire. Néanmoins, nous sommes opposés à l'application arbitraire de cette résolution. Les livraisons à travers les lignes de front doivent se poursuivre, mais elles ne sauraient être l'objectif ultime. Celui-ci doit être d'acheminer l'aide humanitaire. L'augmentation du nombre de convois acheminés à travers les lignes de front ne saurait justifier qu'on néglige les convois transfrontières dans d'autres parties de la Syrie.

Nous comptons également sur l'ONU pour déclarer officiellement que le principal obstacle aux activités menées à travers les lignes de front pour desservir Edleb sont les violations incessantes du cessez-le-feu par le régime et ses soutiens dans la région – comme à Ras el-Aïn, où l'attitude négative du régime et de ses soutiens a empêché d'effectuer des livraisons prévues à travers les lignes de front.

Nous avons également des difficultés à comprendre pourquoi l'ONU et certains pays donateurs hésitent à fournir une aide aux régions contrôlées par l'opposition en Syrie et à mettre en œuvre les projets d'aide humanitaire. Aucune des excuses invoquées ne peut justifier l'inaction à cet égard. La sélectivité et la discrimination n'ont pas leur place lorsqu'il s'agit d'acheminer de l'aide humanitaire. À cet égard, je voudrais savoir pour quelles raisons aucune aide n'est acheminée à travers les lignes de front en direction du camp de Roukban. Nous voudrions une fois de plus demander des informations détaillées sur les missions menées à travers les lignes de front dans le nord-est de la Syrie. Enfin, nous voudrions voir des progrès réels dans le règlement du problème d'approvisionnement en eau à Bab, qui est sans solution depuis trop longtemps. La promesse d'accès à Aïn el-Beïda est arrivée très tard. Nous suivrons cette question avec attention.

La Türkiye continuera d'appuyer toutes les composantes de la population syrienne sur le plan humanitaire, sans discrimination. Nous appelons tous les autres acteurs responsables à faire de même.

Nous continuerons d'appuyer inlassablement un règlement politique en Syrie qui soit conforme à la résolution 2254 (2015) et acceptable pour le peuple syrien.

La séance est levée à 12 h 15.